



Resiliation d'un bail apres signature

Par **mounirra**, le **15/04/2015** à **18:30**

bonjour,

voila mon problème : j'ai visité un appartement déjà occupé au mois de février, dans l'ensemble il était correct j'ai donc par la suite signé le bail pour une entrée au mois d'avril. le jour de l'edl entrant avec une société mandaté par l'agence immobilière je constate qu'il y a trop de défaut que j'avais pas vu lors de ma première visite et que l'appartement est dans un état lamentable (comment une agence immobilière peut mettre un appartement comme celui ci en location!), nous avons relevés 71 défauts dans la chambre il y a des fils électriques au niveau des prises, les sanitaires sont pleines d'excréments séché coller dans le bas et sur les parois du WC, les lavabos sont oxydés et crasseux, les peintures sont défraîchies et écaillés, les sols de moquette sont sales, déchirés et non collés, les poignées de fenêtre tiennent par un fil de fer et bien d'autres dysfonctionnements demeure. Mon souhait est de résilier le bail et ne souhaite pas y habiter. l'agence bien sur à encaisser les frais d'agence, frais de bail caution et un mois de loyer la totale. que puis je faire s'il vous plait? quels sont mes recours?